

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019

Date de convocation :
4 décembre 2019

Date d'affichage :
4 décembre 2019

Nombre de délégués :

En exercice	:	58
Présents	:	33
Pouvoirs	:	03
Absents ou excusés	:	22

Objet :

Eclairage public – Mécanismes de financement et liste des communes ayant transféré la compétence au SDET

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Musée Art du Chocolat de Lisle sur Tarn, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, CABOT, GOURC, AUDARD, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, COMENT, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FORTANIER, LAGASSE, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, RAYJAUD, MAURY, MEYSSONNIE, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE et SABLAYROLLES formant la majorité des membres en exercice.

Membres ayant donné pouvoir :

- **M. BIAU** a donné pouvoir à **M. FORTANIER**
- **M. JAQUET** a donné pouvoir à **M. REYJAUD**
- **M. MAHOUX** a donné pouvoir à **M. MAYNADIER**

Membres excusés : MME BOUSQUET, MM. BARROU, CHAMAYOU, SOULA, BERTHIER, TORRIJOS, ICHARD, SANCHEZ, COMBELLES, VIVAN, GOZE, BENAMAR, FARENC, ESCANDE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, PINEL, BIEZUS, BOZZO, DARGEIN – VIDAL et MYLONAS.

Modification des mécanismes de financement des contributions communales à l'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Monsieur le Président précise que l'état général de l'éclairage public, sur le territoire des communes ayant transféré la compétence est plus critique que prévu, avec notamment encore 18% de sources à vapeur de mercure, soit un fort taux de vétusté général nécessitant des travaux de mise aux normes importants sur le réseau.

Afin d'inciter à corriger au plus vite ce défaut, Monsieur le Président propose d'ajouter aux modalités de financement une aide complémentaire à la rénovation de ces sources, dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés par le conseil syndical.

D'autre part, il ajoute que le conseil départemental du Tarn poursuit ses engagements et son aide aux communes au travers des actions du SDET, notamment sur le développement des SMART Réseaux. Dans ce cadre, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical un financement particulier, lié au programme innovant dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés par le conseil syndical.

Les contributions communales à l'investissement sont résumées dans le tableau suivant :

CONTRIBUTION SUR L'INVESTISSEMENT					
Pourcentage de la prise en charge sur les montants HT des travaux pour les collectivités ayant transféré la compétence.					
	Type de transfert de compétence				Précisions
	OPTION 1 (maintenance + investissement)		OPTION 2 (investissement seul)		
	Type de Commune				
	Commune percevant la TCCFE	Commune ne percevant pas la TCCFE	Commune percevant la TCCFE	Commune ne percevant pas la TCCFE	
<u>Programme « Basic »</u>	21%	21%	21%	21%	La dépense prise en compte pour : - chaque point lumineux (mât + luminaire) est plafonnée à 1 600€ HT+150€ Si travaux de mise en sécurité sur le réseau - pour chaque luminaire remplacé à 600€ HT+150€ Si travaux de mise en sécurité sur le réseau , - pour une armoire de commande complète à 1400€ HT - pour la Fourniture et Pose d'horloge Astronomique à 500€ HT
<u>Programme « Optimisé »</u>	25%	40%	21%	30%	
<u>Programme « Innovant »</u>	45% 35%+15% SI-BF	85% 70%+30%-SI BF	35% 25%+15% SI-BF	55% 40%+20%-SI BF	
<u>Programme « Innovant »+ SMART RESEAU</u>	40%	60%	30%	40%	La dépense maximum prise en compte dépend du respect de l'enveloppe budgétaire allouées

Détail de chacun des programmes figurant ci-dessus :

Programme « Basic » :

- Travaux d'extension d'éclairage ;
- Travaux de mise en lumière ;
- Travaux d'effacement de réseau lors de travaux coordonnés d'enfouissement des lignes
- Petits travaux de type déplacements d'ouvrages ou de remplacements ponctuels d'un matériel défectueux ou hors norme (mât, crosse, lanterne, vasque, câble, armoire de commande complète ou pas, massif...)

Programme « Optimisé » :

- Diagnostic des installations d'éclairage public.
- Travaux de renouvellement et rénovation visant à économiser plus de 35% d'énergie (sur une année de fonctionnement).
- Installations de points lumineux avec une alimentation électrique autonome fonctionnant à l'énergie renouvelable.

Programme « Innovant » :

- Mise en place d'un système « intelligent » permettant de moduler chacun des points lumineux en fonction du contexte géographique (présence de piétons, de véhicules, de l'heure, etc...) et d'informer en temps réel la consommation exacte de chaque lampe pour indiquer son moment de remplacement.
- Travaux d'optimisation de l'efficacité énergétique (plus de 60% d'économie d'énergie), de diminution des nuisances lumineuses (éclairer au plus juste), d'amélioration de la qualité de vie (exigences spécifiques de santé, sécurité des déplacements dans les espaces publics...). (Grenelle de l'Environnement)

Modification de la liste des communes ayant transféré la compétence au SDET

Monsieur le Président expose que trois communes adhérentes souhaitent transférer la compétence éclairage public au SDET : Técou, Orban et Montels.

Ainsi, Monsieur le Président propose au comité syndical de les ajouter à la liste exhaustive des communes ayant transféré la seule compétence option 2 « investissement éclairage public » au Syndicat, pour une prise de compétence au 1er janvier 2020. Il ajoute que les projets pour ces communes se traiteront en respectant l'ordre des dossiers en cours, dans la limite des recettes et crédits budgétaires allouées.

De plus, Monsieur le Président précise que la commune nouvelle de Terre de Bancalié née de la fusion des communes de Ronel, Roumégoux, Terre Clapier, Le Travet et St Antonin de Lacalm, modifie les listes de communes ayant transféré.

**Liste exhaustive des 50 communes ayant transféré la seule compétence
 « investissement éclairage public » au Syndicat.**

Alban	Orban
Albine	Peyregoux
Algans	Pont-de-L'arn
Arifat	Poudis
Brousse	Prades
Broze	Pratviel
Cambon-lès-Lavaur	Puéchoursy
Cambounès	Puycalvel
Carbes	Réalmont
Cuq les Vielmur	Le Rialet
Curvalle	Roquecourbe
Damiatte	Saint-Amans-Soult
Fauch	Saint-Gauzens
Guitalens-L'Albarède	Saint-Jean-de-Vals
Jonquières	Saint-Paul-Cap-de-Joux
Laboutarie	Saint Pierre de trivisy
Lacougotte-Cadoul	Saint-Salvy-de-la-Balme
Lasfaillades	Saïx
Livers-Cazelles	La Sauzière-Saint-Jean
Lomers	Sieurac

Marnaves	Sorèze
Milhars	Técou
Montcabrier	Vénès
Montel	Villeneuve-lès-Lavaur
Moulayrès	Le Vintrou

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 
ID : 081-258100072-20191219-DE2019_12_19_10-DE

**Liste exhaustive des 153 communes ayant transféré la compétence intégrale
«éclairage public» au Syndicat.**

Aguts	Durfort	Mézens	Saint-Jean-de-Rives
Alos	Escoussens	Milhavet	Saint-Lieux-lès-Lavaur
Amarens	Fayssac	Miolles	Saint-Marcel-Campes
Ambialet	Fénols	Missècle	Saint-Martin-Laguépie
Andouque	Fiac	Montans	Saint-Michel-de-Vax
Arfons	Florentin	Montredon-Labessonnié	Saint Salvy de Carcaves
Assac	Fontrieu	Mont-Roc	Saint-Sernin-lès-Lavaur
Aussac	Frausseilles	Mouzens	Saint-Sulpice
Aussillon	Le Fraysse	Mouzieys-Panens	Saint-Urcisse
Beauvais-sur-Tescou	Fréjeville	Mouzieys-Teulet	Salvagnac
Belcastel	Garrevaques	Navès	Sausсенac
Bellegarde-Marsal	Le Garric	Noailhac	Sémalens
Belleserre	Giroussens	Noailles	Senouillac
Bernac	Graulhet	Palleville	Serviès
Bertre	Grazac	Pampelonne	Souel
Blan	Itzac	Parisot	Tauriac
Boissezon	Labarthe-Bleys	Paulinet	Teillet
Bournazel	Labastide-de-Lévis	Péchaudier	Terre-de-Bancalié
Brens	Labessière-Candeil	Penne	Teulat
Briatexte	Lacapelle-Ségalar	Peyrole	Teyssode
Les Cabannes	Lacaze	Poulan-Pouzols	Tonnac
Cadalen	Lacroisille	Puybegon	Trébas
Cadix	Lacrouzette	Puycelsi	Valderiès
Cagnac-les-Mines	Lagardiolle	Puylarens	Valdurenque
Cahuzac	Lagarrigue	Rabastens	Valence-d'Albigeois
Cahuzac-sur-Vère	Lagrange	Rayssac	Vaour
Cambounet-sur-le-Sor	Larroque	Le Riols	Veilhès
Les Cammazes	Lasgraisses	Rivières	Verdalle
Campagnac	Lescout	Roquevidal	Le Verdier
Castanet	Lisle-sur-Tarn	Roussayrolles	Vielmur-sur-Agout
Castelnau-de-Montmiral	Loubers	Saint-Affrique-les-Montagnes	Vieux
Caucalières	Loupiac	Saint-Amancet	Villefranche-d'Albigeois
Cestayrols	Lugan	Saint-André	Villeneuve sur Vère
Cordes-sur-Ciel	Magrin	Saint-Avit	Viterbe
Couffouleux	Mailhoc	Saint-Beauzile	Viviers-lès-Lavaur

Courris	Marzens	Saint-Cirgue	Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Cuq-Toulza	Masnau Massuguies (Le)	Sainte-Cécile-du-Cayrou	Reçu en préfecture le 19/12/2019
Donnazac	Massaguel	Sainte-Croix	Affiché le
Dourgne	Massals	Saint-Germain-des-Prés	ID : 081-258100072-20191219-DE2019_12_19_10-DE

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'acter les mécanismes de financement tant pour la maintenance que pour l'investissement de l'éclairage public ainsi que la liste des communes qui ont transféré cette compétence au SDET.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Prend acte** des mécanismes de financement tant pour la maintenance que pour l'investissement de l'éclairage public,
- **Prend acte** de la liste des communes ayant transféré cette compétence au SDET.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 19 décembre 2019



Le Président

A. ASTIÉ